

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA  
SOCIETE FINANCIERE AGACHE



FINANCIERE AGACHE

INITIEE PAR

Agache Placements

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET  
COMPTABLES DE FINANCIERE AGACHE



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Financière Agache a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 9 juin 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Financière Agache.

Le présent document complète la note en réponse établie par la société Financière Agache dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société initiée par la société Agache Placements, visée par l'AMF le 8 juin 2021 sous le numéro 21-207, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de Financière Agache ([www.financiereagache-finance.com](http://www.financiereagache-finance.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

**Financière Agache**  
18 rue François 1<sup>er</sup>  
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL .....</b>	<b>4</b>
3.1.	Informations relatives à la situation comptable et financière de Financière Agache.....	4
3.2.	Structure et répartition du capital.....	4
3.3.	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration.....	5
3.4.	Facteurs de risque .....	6
3.5.	Litiges.....	6
3.6.	Activités de Financière Agache .....	6
3.7.	Assemblée générale mixte de Financière Agache .....	6
3.8.	Communiqués de presse parus depuis la publication du Rapport Annuel.....	7
<b>4.</b>	<b>PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT .....</b>	<b>7</b>

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi par la société Financière Agache, société anonyme dont le siège social est situé 11 rue François 1<sup>er</sup>, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 625 767 (« **Financière Agache** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») initiée par la société Agache Placements, société anonyme dont le siège social est situé 11 rue François 1<sup>er</sup>, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 081 675 (« **Agache Placements** » ou l'« **Initiateur** »), l'Offre Publique de Retrait étant immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** » et, avec l'Offre Publique de Retrait, l'« **Offre** »).

L'Initiateur agit de concert avec la société Agache, société européenne dont le siège social est situé 41 avenue Montaigne, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 314 685 454 (« **Agache** »), la société Le Peigné, société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 326 avenue Louise, Blue Tower, 1050 Bruxelles (Belgique), immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0403.612.644 (« **Le Peigné** »), ainsi qu'avec certains membres de la famille Arnault (ensemble, les « **Actionnaires Majoritaires** »)<sup>1</sup>.

L'Offre vise la totalité des actions existantes non détenues par les Actionnaires Majoritaires dont l'Initiateur (à l'exception des actions auto-détenues par Financière Agache qui ne sont pas visées par l'Offre<sup>2</sup>). Sont ainsi visées par l'Offre 2 189 actions Financière Agache, représentant 0,07% du capital social et des droits de vote de la Société, au prix unitaire de 44.000 euros (le « **Prix de l'Offre** »), soit un prix total de 96.316.000 euros.

A la date du présent document, les Actionnaires Majoritaires, dont l'Initiateur, détiennent quant à eux directement 3.167.544 actions auxquelles sont attachés 6.335.041 droits de vote de la Société, représentant 99,82% du capital et 99,87% des droits de vote théoriques de la Société<sup>3</sup>.

Il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

Sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, à l'issue de l'Offre Publique de Retrait, le Retrait Obligatoire prévu à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mis en œuvre. Les actions Financière Agache visées qui n'auront pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait seront transférées à l'Initiateur en contrepartie d'une indemnité en numéraire égale au Prix de l'Offre, soit 44.000 euros par action ordinaire, nette de tous frais.

---

<sup>1</sup> L'Initiateur et la société Le Peigné sont contrôlées par la société Agache, elle-même contrôlée par la famille Arnault.

<sup>2</sup> Il est précisé qu'à la date du présent document, Financière Agache détient 3.619 de ses propres actions, représentant 0,11% du capital et 0,06% des droits de vote théoriques. Les actions ainsi auto-détenues par Financière Agache sont assimilées aux actions détenues par les Actionnaires Majoritaires en application de l'article L. 233-9, 2<sup>o</sup> du Code de commerce et ne sont donc pas visées par l'Offre.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 3.173.352 actions représentant 6.343.038 droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

La durée de l'Offre sera de dix (10) jours de négociation, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du règlement général de l'AMF.

Le contexte et les motifs de l'Offre sont décrits dans la note d'information relative à l'Offre établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 8 juin 2021, sous le numéro 21-206, en application d'une décision de conformité du 8 juin 2021.

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 10 février 2020, il est indiqué que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, en date du 23 avril 2021 (le « **Rapport Annuel** »), ainsi que dans la Note en Réponse, et sont complétées et mises à jour par les informations additionnelles contenues dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel, publié sur le site Internet de Financière Agache ([www.financiereagache-finance.com](http://www.financiereagache-finance.com)), qui peut également être obtenu sans frais et sur simple demande au siège administratif de Financière Agache sis 18 rue François 1<sup>er</sup> - 75008 Paris.

Il est précisé qu'à la suite d'une émission obligatoire sur le marché réglementé d'Euronext Brussels en 2005 et faisant application du choix qui lui était octroyé par la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil et par les dispositions applicables de droit français et de droit belge, Financière Agache a choisi comme Etat membre d'origine la Belgique, dont l'autorité de contrôle est l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). A ce titre, Financière Agache est soumise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, aux dispositions pertinentes du droit belge relatives aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, notamment la publication d'informations financières sur son site Internet ([www.financiereagache-finance.com](http://www.financiereagache-finance.com)).

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est intervenu entre la date de publication du Rapport Annuel et la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations figurant dans le présent document.

## 3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

### 3.1. Informations relatives à la situation comptable et financière de Financière Agache

Les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Rapport Annuel.

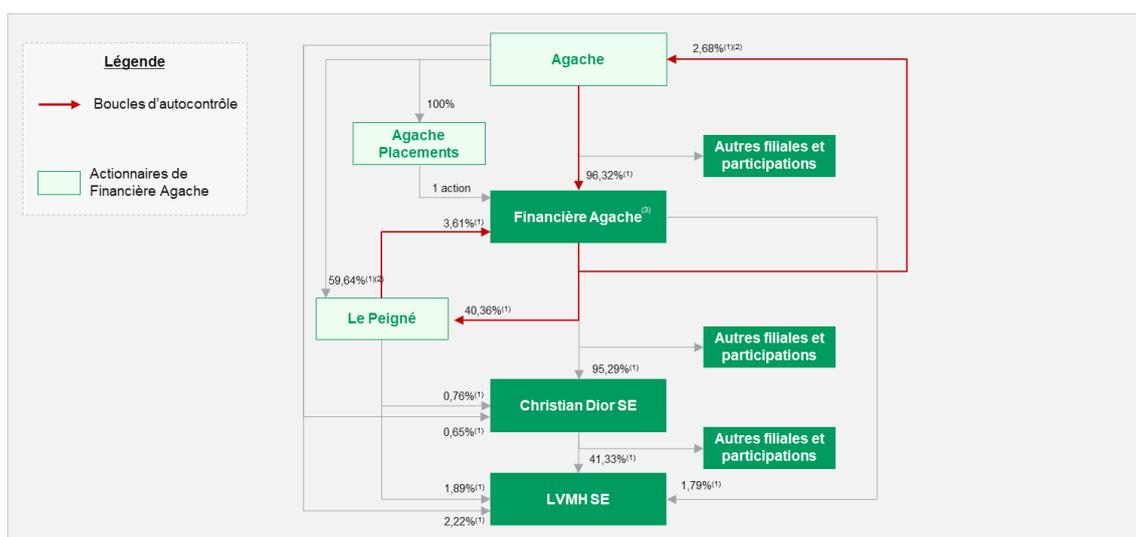
### 3.2. Structure et répartition du capital

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 50.773.632 euros divisé en 3.173.352 actions ordinaires de 16 euros de valeur nominale chacune, et le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires Majoritaires dont :	3.167.544	6.335.041	99,82%	99,87%
- Agache	3.053.161	6.106.322	96,21%	96,27%
- Le Peigné	114.280	228.513	3,60%	3,60%
- Membres de la famille Arnault	102	204	0,00%	0,00%
- Agache Placements	1	2	0,00%	0,00%
Autres actionnaires	2.189	4.378	0,07%	0,07%
Auto détention	3.619	3.619	0,11%	0,06%
<b>Total</b>	<b>3.173.352</b>	<b>6.343.038</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

A la date du présent document, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

L'organigramme de Financière Agache au 31 mai 2021 est présenté ci-après :



*Notes : (1) pourcentage d'intérêts économiques (retraités de l'autocontrôle) ; (2) détention indirecte ; (3) 2.189 actions représentant 0,07% du capital social et des droits de vote théoriques de Financière Agache ne sont pas détenues par les Actionnaires Majoritaires.*

### 3.3. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé des cinq membres suivants :

- Monsieur Florian Ollivier, Président-Directeur Général de la Société ;
- Lord Powell of Bayswater ;
- la société Invry, représentée par Monsieur Pierre de Andrea ;
- la société Agache, représentée par Monsieur Nicolas Bazire ; et
- la société Agache Placements, représentée par Monsieur Pierre Dehen.

### **3.4. Facteurs de risque**

Les facteurs de risques auxquels est exposé Financière Agache sont décrits à la Section 8 du rapport de gestion du Conseil d'administration, lequel est incorporé au Rapport Annuel, étant précisé que seuls les risques importants, au regard, à la fois, de leur probabilité de survenance et de leur impact négatif pour le groupe Financière Agache, y sont présentés.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe Financière Agache justifiant une mise à jour des facteurs de risques mentionnés dans le Rapport Annuel.

### **3.5. Litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Financière Agache qui n'aurait pas été, le cas échéant, provisionnée.

### **3.6. Activités de Financière Agache**

Une présentation des activités du groupe Financière Agache se trouve dans le Rapport Annuel, et notamment à la Section 2 du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Depuis la clôture de l'exercice 2020, la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton<sup>4</sup> a acquis, le 7 janvier 2021, 100% de la société Tiffany & Co. (NYSE : TIF), conformément à l'accord signé en novembre 2019 et amendé en octobre 2020. L'acquisition a été effectuée au prix de 131,50 dollars US par action, soit 16,1 milliards de dollars US, payés en numéraire. Tiffany & Co. sera consolidée à partir de janvier 2021, l'allocation du prix d'acquisition sera réalisée en 2021.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 9 avril 2021 ni, à la connaissance de la Société, entre le 9 avril 2021 et la date du présent document.

### **3.7. Assemblée générale mixte de Financière Agache**

L'assemblée générale mixte de Financière Agache s'est réunie le 26 avril 2021, à huis clos compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

L'assemblée générale a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

#### **A titre ordinaire**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation et répartition du résultat ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Florian Ollivier ;
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Lord Powell of Bayswater ;

---

<sup>4</sup> Société contrôlée, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, par Christian Dior, étant précisé que (i) Financière Agache détient 95,24% du capital et 96,25% des droits de vote de cette dernière au 31 mai 2021 et (ii) Financière Agache détient une participation directe dans la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton représentant 1,78% du capital et 2,31% des droits de vote théoriques de cette société au 31 mai 2021.

7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Ernst & Young et autres ;
8. Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet Auditex ;
9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Mazars ; et
10. Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Gilles Rainaut.

#### **A titre extraordinaire**

11. Modification de l'article X des statuts (Cession et transmission des actions) afin d'ajuster la procédure d'agrément qui y est stipulée ;
12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres ;
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'Epargne d'Entreprise du Groupe dans la limite de 1% du capital social ; et
15. Fixation du Plafond Global des augmentations de capital immédiates ou à terme en vertu de délégations de compétence.

Toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale ont été approuvées par les actionnaires de Financière Agache, à l'exception de la résolution n°14 qui a été rejetée.

### **3.8. Communiqués de presse parus depuis la publication du Rapport Annuel**

La Société a publié des communiqués le 28 avril 2021 et le 21 mai 2021 relatifs respectivement à la désignation d'un expert indépendant et au dépôt du projet de note en réponse, dans le cadre de l'Offre.

## **4. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT**

*« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 9 juin 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 et telle que modifiée le 10 février 2020, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Agache Placements et visant les actions Financière Agache.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Paris, le 9 juin 2021

Financière Agache, représentée par Monsieur Florian Ollivier, Président-Directeur Général